

ACCREDITATION TEMPORAIRE DES REPRÉSENTANTS DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

En prévision de la 31^{ème} Session Ordinaire du Conseil de la Ligue des États Arabes, au plus haut niveau, à Alger les 01 et 02 novembre 2022, nous avons l'honneur de vous informer de la procédure et des modalités d'inscription et d'accréditation des représentants de la presse étrangère qui n'accompagne pas les délégations officielles et souhaite couvrir cet événement.

Le dossier de demande d'accréditation contient les documents suivants :

1- Formulaire de demande de visa pour la presse, à télécharger :

- Français : http://www.ambalgott.com/pdfFiles/visa_fr_presse.pdf
- Anglais : http://www.ambalgott.com/pdfFiles/visa_eng_press.pdf

2- Formulaire de demande d'accréditation des représentants de la presse étrangère n'accompagnant pas la délégation officielle, à télécharger :

- Arabe : [Demande d'accréditation de la presse étrangère n'accompagnant pas les délégations officielles](#)
- Anglais : [Demande d'accréditation de la presse étrangère n'accompagnant pas les délégations officielles](#)

3- Une demande émise par l'employeur du journaliste.

4- Une copie de la carte professionnelle de la personne concernée.

5- Une copie du passeport d'un journaliste de nationalité étrangère, ou une copie de la carte nationale d'identité d'un journaliste de nationalité algérienne.

6- Une liste détaillée du matériel technique pour les activités journalistiques.

6- Deux photographies (02) de la personne concernée.